



## **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 25 mars 2013 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**

### **Séance du 25 mars 2013**

**Présents:** Messieurs Didier NICLOUX, Roland DI BARTOLOMEO, Christophe THILL, Mademoiselle Isabelle RENOIR, adjoints au Maire.

Mesdames Yolande KIEFFER, Nicole GREFF, Valérie DECKER, Agnès REGNIER, Stéphanie LAUR, Sandrine SCHEID, Messieurs Walter BELLOFATTO, Pascal BORRE, Didier KAIZER, Alain DURRINGE, conseillers municipaux.

**Excusé:** -

**Absent:** -

**Date de la convocation : 19 mars 2013**

**Date d'affichage : 19 mars 2013**

**Nombre de conseillers élus : 15**

**Nombre de conseillers en fonction : 15**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Secrétaire de séance : Mademoiselle Isabelle RENOIR**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2013

## POINT N° 1 : PACTE 57 : Affectation de la dotation de garantie 2012-2014

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Par délibération en date du 11 juin 2012, le Conseil Municipal a finalisé les modalités de partenariat entre le Département de la Moselle et la commune.

Dans ce cadre, la commune de Kanfen bénéficie, au titre du PACTE 57 – Aménagement 2012-2014 – d'une dotation de garantie de 116.240,00 €.

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter cette garantie sur les projets ci-après :

- ✓ Construction d'un city stade pour un montant de 10.000,00 €
- ✓ Construction d'un espace socioculturel pour un montant de 106.240,00 €.

Néanmoins, l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire nécessite des travaux d'extension de cette structure.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de ramener le montant affecté à l'espace socioculturel de 106.240,00 € à 96.240,00 € et d'affecter 10.000,00 € sur l'extension de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE, à l'unanimité**

- **de valider** les trois projets retenus pour la répartition de l'enveloppe relative à la dotation de garantie de 116.240,00 €
- **de répartir** cette somme sur les trois projets à hauteur de :
  - ✓ 96.240,00 € sur la construction de l'espace socioculturel
  - ✓ 10.000,00 € sur la construction du city stade
  - ✓ 10.000,00 € sur la construction de l'extension de l'école élémentaire
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

## POINT N° 2 : Action culturelle – fixation du tarif d'entrée au spectacle organisé par la commune

*Rapporteur : Monsieur Christophe THILL*

Sur proposition de la commission « vie sociale, sportive et culturelle », il a été convenu que la commune organise le dimanche 2 juin 2013 un concert COUNTRY-ROCK avec le groupe « SHENANDOAH ».

Le coût du spectacle est estimé à 600,00 € TTC comprenant les frais de déplacement, ainsi que la prestation musicale d'environ 1h 45mn avec une pause de 15 minutes en milieu de spectacle.

Pour couvrir ces frais de représentation, la commission propose de fixer le prix d'entrée à 6 €. Cette manifestation aura lieu dans la grange du presbytère et le nombre de spectateurs est limité à environ 120 personnes.

Les réservations seront enregistrées au secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE, à l'unanimité**

- **d'accepter** l'organisation de cette manifestation.
- **de fixer** le montant de l'entrée à 6 €

## POINT N° 3 : Repas des aînés de la commune – Animation Magie Close-Up

*Rapporteur : Monsieur Christophe THILL*

Comme chaque année, la commune organise son traditionnel repas des aînés. Cette année, celui-ci aura lieu le dimanche 6 Octobre 2013 à la salle des fêtes de Zoufftgen.

L'animation de cette après-midi festive sera, sur proposition de la commission « vie sociale, sportive et culturelle », assurée par un magicien : 'Dorin illusionniste'

Le coût du spectacle est estimé à 700,00 € TTC comprenant les frais de déplacement.

Concernant la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes communale de Zoufftgen, à l'occasion du Repas des Aînés, il est proposé au Conseil Municipal de faire un don de 150,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de ZOUFFTGEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE, à l'unanimité**

- **de retenir** cette animation comme spectacle de cette journée dont le coût est fixé à 700,00 €
- **d'accepter** le versement d'un don de 150,00 € au profit du CCAS de Zoufftgen
- **d'imputer** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget primitif 2013

## POINT N° 4 : Fixation du prix de vente d'un terrain communal

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Dans le cadre de la réalisation des cellules commerciales à l'entrée du village, à proximité du parking de covoitage, la commune a été saisie par Monsieur et Madame LE DOARE Alain, demeurant 2 impasse Georges Bizet 57310 BOUSSE, qui souhaitent acquérir une parcelle dans cette zone afin d'y construire une boulangerie sur une surface d'environ 4 ares.

La division parcellaire, opérée par Maitre Frédéric GALLANI, a été inscrite au Livre Foncier sous le numéro 257 section 30 pour une surface de 3,81 ares.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder cette parcelle à Monsieur LE DOARE au prix de vente de 12.000,00 € TTC l'are soit 45.720,00 €. Les frais notariaux étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE, à l'unanimité**

- **d'accepter** la cession de la parcelle cadastrée section 30 numéro 257 à Monsieur et Madame LE DOARE.
- **de fixer** le prix de vente de cette parcelle à 12.000,00 € TTC l'are.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

## POINT N° 5 : Application de la réforme des rythmes scolaires

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouvelles dispositions législatives relatives à la réforme des rythmes scolaires.

Une réunion impliquant l'ensemble des acteurs concernés par ce dispositif à savoir : la Municipalité, le personnel enseignant, les représentants de l'Association Eclos et des parents d'élèves ainsi que les associations qui font des activités avec les enfants, a eu lieu le vendredi 15 mars 2013.

Lors de cette réunion, l'ensemble des participants a demandé le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, pour les raisons ci-après :

1. **Le manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre** (informations diffusées tardivement et au compte-goutte, voire encore indisponibles) ne permet pas à la commune de KANFEN d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires.
2. En parallèle, **le manque de moyens financiers, humains et matériels** auxquels est confronté notre commune ne permet pas la mise en place **d'activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013**.

Pour toutes ces raisons, mais rappelant la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant, la commune de KANFEN la juge cependant **inapplicable en l'espèce, aux vues des moyens mobilisables à si courtes échéance** et se voit contrainte de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 pour toutes les écoles de la commune, à savoir :

- Ecole élémentaire Jean de Raville
- Ecole maternelle Jeanne d'AUTEL

Elle émet en outre le souhait de voir l'aide financière des communes se pérenniser à la rentrée 2014, dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013 (notamment s'agissant de l'aide forfaitaire de 50 euros par élève).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE, à l'unanimité,**

- **d'approuver** la décision de repousser la date d'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.